

## Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

Notre société est marquée par les effets d'une crise prolongée, aux prises avec un ralentissement d'activité et des pertes d'emploi d'une grande ampleur. Ce contexte économique frappe plus particulièrement les familles monoparentales, les travailleurs pauvres, les personnes souffrant de handicap, les personnes âgées isolées...

La dégradation de la situation des plus modestes, le grand nombre de personnes mal logées, les locataires en situation d'impayés, de surpeuplement, dans des logements insalubres, ... ont conduit les pouvoirs publics à rechercher les réponses les mieux adaptées aux besoins des ménages les plus fragiles. C'est pourquoi l'Etat et le Conseil départemental actualisent avec leurs partenaires le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des

Personnes Défavorisées (PDALHPD), l'outil de programmation en faveur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées.

Depuis la dernière loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, un même document, à savoir le PDALHPD, prend en compte les deux volets : hébergement et logement. Pour notre département, le plan renouvelé concerne une période allant de 2015 à 2020, soit une durée de six ans.

### Quelle différence entre « hébergement » et « logement » ?

L'hébergement est un dispositif qui permet à une personne ou une famille en difficulté d'accéder à une chambre ou un appartement pendant une période déterminée. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement social. Cette période de soutien social a pour objectif de permettre à cette personne ou cette famille d'entrer

dans un logement. Ce sera alors son lieu d'habitation où elle disposera d'une pleine autonomie, le plus souvent en qualité de locataire.

Co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Yonne, le PDALHPD mobilise tous les acteurs concernés : les municipalités et les intercommunalités dont le rôle en matière de logement est majeur, mais aussi les acteurs de la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Ses orientations reposent sur une analyse de l'ensemble des besoins, quelles que soient les formes d'habitat.

L'un des principaux objectifs du Plan est d'apporter une réponse « logement » adaptée aux ménages en grande difficulté dans un contexte social et économique difficile ; il constitue un des moyens pour lutter contre la pauvreté en mettant en œuvre de manière partenariale le droit au logement.

## Les orientations du PDALHPD

1

### LUTTER CONTRE LA SATURATION DE L'HÉBERGEMENT

#### Pourquoi

malgré les dispositifs existants, trop de personnes sont encore sans abris ou mal logées

#### Pour qui

les personnes dans le besoin qui en font la demande

#### Comment

en redéployant des places d'hébergement, en mettant en place des passerelles

#### Exemple

recalibrage du parc d'hébergement

2

### FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL DES PUBLICS PRIORITAIRES

#### Pourquoi

pour que les personnes les plus vulnérables puissent accéder à un logement adapté à leurs besoins

#### Pour qui

les jeunes de moins de 25 ans, les personnes vieillissantes ou handicapées, les majeurs protégés, ...

#### Comment

en mettant en place un accompagnement social ou médico-social adapté et en coordonnant tous les partenaires concernés,

#### Exemple

garantir un meilleur accès aux droits par la domiciliation

3

### MAINTIEN DANS LE LOGEMENT : ÉVALUATION ET AMÉLIORATION DES ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX, DES RÉSEAUX ET DES PARTENAIRES

#### Pourquoi

pour éviter les loupés, les doublons, les non prises en charge, la perte de temps

#### Pour qui

ceux qui risquent de se retrouver à la rue

#### Comment

par une meilleure connaissance des actions de chacun sur le territoire

#### Exemple

Elaboration d'un guide de l'accompagnement social et médico-social

4

### PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

#### Pourquoi

la situation économique complique le maintien dans le logement pour certains ménages, de plus en plus nombreux

#### Pour qui

les ménages faisant l'objet d'une procédure d'expulsion locative

#### Comment

par l'application de la loi ALUR et le travail des CCAPEX

#### Exemple

Informar les locataires de l'offre de services des partenaires et les bailleurs sur les dispositifs d'assurance et de garantie locative